

## SECTION 17

Notes.

- 1.- La présente Section ne comprend pas les articles des n°s 95.03 ou 95.08, ni les luges, bobsleighset similaires (n° 95.06).
- 2.- Ne sont pas considérés comme parties ou accessoires, même lorsqu'ils sont reconnaissables comme destinés à du matériel de transport :
  - a) les joints, rondelles et similaires en toutes matières (régime de la matière constitutive ou n° 84.84) ainsi que les autres articles en caoutchouc vulcanisé non durci (n° 40.16);
  - b) les parties et fournitures d'emploi général, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV) et les articles similaires en matières plastiques (Chapitre 39);
  - c) les articles du Chapitre 82 (outils);
  - d) les articles du n° 83.06;
  - e) les machines et appareils des n°s 84.01 à 84.79, ainsi que leurs parties; les articles des n°s 84.81 ou 84.82 et, pour autant qu'ils constituent des parties intrinsèques de moteurs, les articles du n° 84.83;
  - f) les machines et appareils électriques, ainsi que les appareillages et accessoires électriques (Chapitre 85);
  - g) les instruments et appareils du Chapitre 90;
  - h) les articles du Chapitre 91;
  - ij) les armes (Chapitre 93);
  - k) les appareils d'éclairage et leurs parties, du n° 94.05;
  - l) les brosses constituant des éléments de véhicules (n° 96.03).

3.- Au sens des Chapitres 86 à 88, les références aux parties ou aux accessoires ne couvrent pas les parties ou accessoires qui ne sont pas exclusivement ou principalement destinés aux véhicules ou articles de la présente Section. Lorsqu'une partie ou un accessoire est susceptible de répondre à la fois aux spécifications de deux ou plusieurs positions de la Section, il doit être classé dans la position qui correspond à son usage principal.

4.- Dans la présente Section :

- a) les véhicules spécialement conçus pour être utilisés sur route et sur rails sont à classer dans la position appropriée du Chapitre 87;
- b) les véhicules automobiles amphibies sont à classer dans la position appropriée du Chapitre 87;
- c) les véhicules aériens spécialement conçus pour pouvoir être utilisés également comme véhicules terrestres sont à classer dans la position appropriée du Chapitre 88.

5.- Les véhicules à coussin d'air sont à classer avec les véhicules les plus analogues :

- a) du Chapitre 86 s'ils sont conçus pour se déplacer au-dessus d'une voie de guidage (aérotrains);
- b) du Chapitre 87 s'ils sont conçus pour se déplacer au-dessus de la terre ferme ou indifféremment au-dessus de la terre ferme et de l'eau;
- c) du Chapitre 89 s'ils sont conçus pour se déplacer au-dessus de l'eau, même s'ils peuvent se poser sur des plages ou des débarcadères ou se déplacer également au-dessus de surfaces glacées.

Les parties et accessoires de véhicules à coussin d'air sont à classer dans les mêmes conditions que ceux des véhicules de la position dans laquelle ils sont rangés par application des dispositions qui précèdent.

Le matériel fixe pour voies d'aérotrains doit être considéré comme du matériel fixe de voies ferrées, et les appareils de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies d'aérotrains comme des appareils de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées.

## CHAPITRE 87

### VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VEHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES

Notes.

- 1.- Le présent Chapitre ne comprend pas les véhicules conçus pour circuler uniquement sur rails.
- 2.- On entend par tracteurs, au sens du présent Chapitre, les véhicules moteurs essentiellement conçus pour tirer ou pousser d'autres engins, véhicules ou charges, même s'ils comportent certains aménagements accessoires permettant le transport, en corrélation avec leur usage principal, d'outils, de semences, d'engrais, etc.  
  
Les engins et organes de travail conçus pour équiper les tracteurs du n° 87.01 en tant que matériel interchangeable suivent leur régime propre, même s'ils sont présentés avec le tracteur, qu'ils soient montés ou non sur celui-ci.
- 3.- Les châssis de voitures automobiles comportant une cabine entrent dans les n°s 87.02 à 87.04 et non dans le n° 87.06.
- 4.- Le n° 87.12 comprend toutes les bicyclettes pour enfants. Les autres cycles pour enfants relèvent du n° 95.03.

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>87.01</b>	<b>TRACTEURS (A L EXCLUSION DES CHARIOTS-TRACTEURS DU N</b>											
8701.1000.00	- Motoculteurs	QA	5		18							
8701.2010.00	-- Neufs	QA	5		18							
8701.2020.00	-- Usagés	QA	5		18							
8701.3000.00	- Tracteurs à chenilles	QA	5		18							
8701.9011.00	--- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8701.9019.00	--- Autres	QA	5		18							
8701.9090.00	-- Autres	QA	5		18							
<b>87.02</b>	<b>VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE DIX PERSONNES OU PLUS,</b>											
8702.1011.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8702.1011.90	---- Autres	QA	10		18							
8702.1012.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8702.1012.90	---- Autres	QA	10		18							
8702.1013.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8702.1013.90	---- Autres	QA	10		18							
8702.1020.00	-- Usagés	QA	10		18							
8702.9011.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8702.9011.90	---- Autres	QA	10		18							
8702.9012.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8702.9012.90	---- Autres	QA	10		18							
8702.9013.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8702.9013.90	---- Autres	QA	10		18							
8702.9020.00	-- Usagés	QA	10		18							
<b>87.03</b>	<b>VOITURES DE TOURISME ET AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES PRINCIPALEMENT CONCUS</b>											
8703.1000.00	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires	QA	20		18							
8703.2111.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8703.2119.00	---- Autres	QA	20		18							
8703.2120.00	--- Usagés :	QA	20		18							
8703.2211.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8703.2219.00	---- Autres	QA	20		18							
8703.222*.00												
8703.2220.00	--- Usagés :	QA	20		18							
8703.2311.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8703.2319.00	---- Autres	QA	20		18							
8703.232*.00												
8703.2320.00	--- Usagés :	QA	20		18							
8703.2411.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8703.2419.00	---- Autres	QA	20		18							
8703.242*.00												
8703.2420.00	--- Usagés :	QA	20		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>87.03</b>	<b>VOITURES DE TOURISME ET AUTRES VEHICULES AUTOMOBILES PRINCIPALEMENT CONCUS</b>											
8703.3111.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8703.3119.00	---- Autres	QA	20		18							
8703.312*.00												
8703.3120.00	--- Usagés :	QA	20		18							
8703.3211.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8703.3219.00	---- Autres	QA	20		18							
8703.322*.00												
8703.3220.00	--- Usagés :	QA	20		18							
8703.3311.00	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8703.3319.00	---- Autres	QA	20		18							
8703.332*.00												
8703.3320.00	--- Usagés :	QA	20		18							
8703.9000.00	- Autres	QA	20		18							
<b>87.04</b>	<b>VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>											
8704.1010.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.1090.00	-- Autres	QA	10		18							
8704.2111.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.2111.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.2119.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.2119.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.2120.00	--- Usagés	QA	10		18							
8704.2211.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.2211.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.2219.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.2219.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.2220.00	--- Usagés	QA	10		18							
8704.2311.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.2311.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.2319.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.2319.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.2320.00	--- Usagés	QA	10		18							
8704.3111.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.3111.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.3119.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.3119.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.3120.00	--- Usagés	QA	10		18							
8704.3211.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.3211.90	---- Autres	QA	10		18							
8704.3219.10	---- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>87.04</b>	<b>VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES</b>											
8704.3219.90	----- Autres	QA	10		18							
8704.3220.00	--- Usagés	QA	10		18							
8704.9010.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8704.9090.00	-- Autres	QA	10		18							
<b>87.05</b>	<b>CAMIONS-GRUES, VOITURES DE LUTTE CONTRE L INCENDIE, CAMIONS-BETONNIERES,</b>											
8705.1000.00	- Camions-grues	QA	5		18							
8705.2000.00	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	QA	5		18							
8705.3000.00	- Voitures de lutte contre l'incendie	QA	5		18							
8705.4000.00	- Camions-bétonnières	QA	5		18							
8705.9000.00	- Autres	QA	5		18							
<b>87.06</b>	<b>CHASSIS DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N</b>											
8706.0011.00	-- Des véhicules du n° 8701.20.10.00	QA	5		18							
8706.0012.00	-- Des véhicules du n° 87.02	QA	5		18							
8706.0013.00	-- Des véhicules du n° 87.03	QA	5		18							
8706.0014.00	-- Des véhicules du n° 87.04	QA	5		18							
8706.0090.00	- Autres	QA	10		18							
<b>87.07</b>	<b>CARROSSERIES DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N</b>											
8707.1010.00	-- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8707.1090.00	-- Autres	QA	10		18							
8707.9011.00	--- Des véhicules du n° 8701.20.10.00	QA	5		18							
8707.9012.00	--- Des véhicules du n° 87.02	QA	5		18							
8707.9013.00	-- Des véhicules du n° 87.04	QA	5		18							
8707.9090.00	-- Autres	QA	5		18							
<b>87.08</b>	<b>PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES AUTOMOBILES DES N</b>											
8708.1000.00	- Pare-chocs et leurs parties	QA	10		18							
8708.2100.00	-- Ceintures de sécurité	QA	10		18							
8708.2900.00	-- Autres	QA	10		18							
8708.3000.00	- Freins et servo-freins, et leurs parties	QA	10		18							
8708.4000.00	- Boîtes de vitesses et leurs parties	QA	10		18							
8708.5000.00	- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties	QA	10		18							
8708.7000.00	- Roues, leurs parties et accessoires	QA	10		18							
8708.8000.00	- Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension)	QA	10		18							
8708.9100.00	-- Radiateurs et leurs parties	QA	10		18							
8708.9200.00	-- Silencieux et tuyaux d'échappement; leurs parties	QA	10		18							
8708.9300.00	-- Embrayages et leurs parties	QA	10		18							
8708.9400.00	-- Volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties	QA	10		18							
8708.9500.00	-- Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties	QA	10		18							
8708.9900.00	-- Autres	QA	10		18							
<b>87.09</b>	<b>CHARIOTS AUTOMOBILES NON MUNIS D UN DISPOSITIF DE LEVAGE, DES TYPES</b>											
8709.1100.00	-- Electriques	QA	10		18							
8709.1900.00	-- Autres	QA	10		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>87.09</b> 8709.9000.00	<b>CHARIOTS AUTOMOBILES NON MUNIS D UN DISPOSITIF DE LEVAGE, DES TYPES</b> - Parties	QA	5		18							
<b>87.10</b> 8710.0000.00	<b>CHARS ET AUTOMOBILES BLINDEES DE COMBAT, ARMES OU NON; LEURS PARTIES.</b> .	QA	20									
<b>87.11</b> 8711.1010.00	<b>MOTOCYCLES (Y COMPRIS LES CYCLOMOTEURS) ET CYCLES EQUIPES D UN MOTEUR</b> -- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8711.1090.00	-- Autres	QA	20		18							
8711.2010.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8711.2091.00	--- D'une cylindrée excédant 50 cm3 mais n'excédant pas 80 cm3	QA	20		18							
8711.2099.00	--- D'une cylindrée excédant 80 cm3 mais n'excédant pas 250 cm3	QA	20		18							
8711.3010.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8711.3090.00	-- Autres	QA	20		18							
8711.4010.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8711.4090.00	-- Autres	QA	20		18							
8711.5010.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8711.5090.00	-- Autres	QA	20		18							
8711.9010.00	-- Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8711.9090.00	-- Autres	QA	20		18							
<b>87.12</b> 8712.0010.00	<b>BICYCLETTES ET AUTRES CYCLES(Y COMPRIS LES TRIPORTEURS), SANS MOTEUR</b> - Présentés entièrement à l'état démonté ou non monté importés pour l'industrie du montage	QA	5		18							
8712.0090.00	- Autres	QA	20		18							
<b>87.13</b> 8713.1000.00	<b>FAUTEUILS ROULANTS ET AUTRES VEHICULES POUR INVALIDES, MEME AVEC MOTEUR OU</b> - Sans mécanisme de propulsion	QA	0		18							
8713.9000.00	- Autres	QA	0		18							
<b>87.14</b> 8714.1010.00	<b>PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES N</b> -- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8714.1090.00	-- Autres	QA	10		18							
8714.2000.00	- De fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	QA	0		18							
8714.9110.00	--- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8714.9190.00	--- Autres	QA	10		18							
8714.9210.00	--- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8714.9290.00	--- Autres	QA	10		18							
8714.9310.00	--- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8714.9390.00	--- Autres	QA	10		18							
8714.9410.00	--- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8714.9490.00	--- Autres	QA	10		18							
8714.9510.00	--- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8714.9590.00	--- Autres	QA	10		18							
8714.9610.00	--- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							
8714.9690.00	--- Autres	QA	10		18							
8714.9910.00	--- Destinés à l'industrie du montage	QA	5		18							

CODE	DESCRIPTION	Unités(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
<b>87.14</b>	<b>PARTIES ET ACCESSOIRES DES VEHICULES DES N</b>											
8714.9990.00	--- Autres	QA	10		18							
<b>87.15</b>	<b>LANDAUS, POUSSETTES ET VOITURES SIMILAIRES POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS,</b>											
8715.0000.00	.	QA	20		18							
<b>87.16</b>	<b>REMORQUES ET SEMI-REMORQUES POUR TOUS VEHICULES; AUTRES VEHICULES NON</b>											
8716.1000.00	- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	QA	10		18							
8716.2000.00	- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	QA	10		18							
8716.3100.00	-- Citernes	QA	10		18							
8716.3910.00	--- Pour le transport des bois de grumes	QA	10		18							
8716.392*.00												
8716.3921.00	---- D'une capacité inférieure ou égale à 6m3, d'un poids égal ou supérieur à 1600 kg	QA	10		18							
8716.3922.00	---- D'une capacité inférieure ou égale à 6m3, d'un poids inférieur à 1600 kg	QA	10		18							
8716.3923.00	---- D'une capacité supérieure à 6m3	QA	10		18							
8716.3990.00	--- Autres	QA	10		18							
8716.4000.00	- Autres remorques et semi-remorques	QA	10		18							
8716.8010.00	-- A traction animale	QA	10		18							
8716.8021.00	--- Brouettes	QA	20		18							
8716.8029.00	--- Autres	QA	20		18							
8716.8090.00	-- Autres	QA	20		18							
8716.9010.00	-- De remorques et semi-remorques	QA	5		18							
8716.9020.00	-- De véhicules à traction animale	QA	5		18							
8716.9090.00	-- Autres	QA	10		18							

#### Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.